



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 08

Réunion du : 20 Décembre 2021
Au siège du DFSM rue de la corderie à Yvetot

Président de séance : Serge COLARD
Membres de la commission : Alain DELEPINE - Luc DUVAL - Freddy TELLIER
Absent excusé : Jean-Pierre VILPOIX
Invité : Denis Olivier, représentant du comité directeur

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

Les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances à Jean Pierre VILPOIX et à ses proches lors du décès de son Beau-père.

DECISIONS

Championnats de 1ère phase.

Dans le PV N°2 du 28/11/2021, la CDCMJ avait confirmé la fin des championnats au 18/12/2021 date prévue au calendrier général, devant le nombre important d'arrêtés municipaux il n'a pas été possible de finaliser la phase 1, la commission a essayé de programmer les rencontres ayant une incidence pour les accessions et les rétrogradations. A cette date, les championnats sont arrêtés et les rencontres non jouées ne seront **ni comptabilisées, ni pénalisées**.

Rencontre du 04/12/2021



U15 D1 Poule C

Match N°23833887 (du 18/09/21 joué le 04/12/21) : US CAP DE CAUX CRIQUETOT (1) / RC HAVRAIS (1)

La Commission, prenant connaissance de la décision de la **Commission Départementale des Arbitres**, prise lors de sa réunion du 14/12/2021 (PV 09) : homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match gagné par l'US CAP DE CAUX CRIQUETOT (1) sur le score de 9 buts à 0.

NOTA

En cas de non-utilisation ou de non-fonctionnement de la FMI, il est impératif :

- D'établir une feuille de match papier faute de quoi il sera donné match perdu aux deux clubs.
- De prévenir le DFSM par mail

FORFAITS GENERAUX

Néant

RECTIFICATIF

Rencontre du 06/11/2021

U13 D1 Poule B

Match n° 23841312 : US DOUDEVILLE (1) / ENT MOTTEVILLE CROIX MARE (1)

La commission avait noté une non-utilisation de la FMI et infligé par erreur une amende de 30 € à l'US DOUDEVILLE.

U13 D3 Poule D

Match n° 23851090 : FC SOMMERY (1) / ASPTT ROUEN (1)

La commission avait noté par erreur un forfait non déclaré, alors que l'information avait été communiquée par mail dans les délais, donc l'amende infligée à l'ASPTT ROUEN est de 74€ et non de 111€.

COUPE DFSM U18

Rencontres du 11 Novembre 2021 : 2ème Tour

Match n° 24162393 : ST PIERRE DE VARENDEVILLE (21) / AS FAUVILLAISE (21)

La commission, Prenant connaissance de la décision de la **commission départementale des arbitres** PV N° 07 du 24/11/2021)

Donne match à rejouer le 8 janvier 2022 ; en cas de fermeture du terrain la rencontre sera inversée automatiquement.



Match n 24162391 : US GREGEOISE (21) / US DOUDEVILLE (21)

Pris connaissance de la décision de **la commission départementale de discipline** (PV N°10 du 09/12/2021)

La commission donne match perdu à l'US DOUDEVILLAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire Bénéficiaire le club l'Us GREGEOISE sur le score de 3 buts à 0 et déclare ce club qualifié pour le tour suivant.

Match n 24162400 : ROUEN SAPINS FC (21) / CANTELEU FC (21)

(Rencontre du 11/11/2021 reportée au 04/12/2021)

Forfait non déclaré de CANTELEU FC (21)

La commission, jugeant en première instance,

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à CANTELEU FC (21) sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier ROUEN SAPINS FC (21) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 120€ à CANTELEU FC en applications des droits de pénalités du DFSM.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte DE ROUEN SAPINS FC à débiter à celui de CANTELEU.FC
- La commission déclare ROUEN SAPINS FC (21) qualifié pour le prochain tour.

Les Rencontres de Coupe DFSM U15 et U18 n'ayant pas pu être disputées en raison des conditions météorologiques ou des reports de certains matchs de championnat seront reprogrammées en tout début d'année.

Coupe DFSM U18

Match N° 24230877 : SS GOURNAY EN CAUX (21) / OH TREFILIERIES NEIGES (21)

Match N° 24232172 : AS COLLEVILLE-ANGERVILLE (21) / RC HAVRAIS (21)

Match N° 24230878 : CS GRAVENCHON (21) / ENT.USCC-US DES FALAISES (21)

Toutes ces rencontres sont programmées le 08 janvier 2022

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées

Coupe DFSM U15

Match N°24230839 : US LUNERAYSIENNE (1) / Es Tourvillaise (1)

Match N°24230836 : GRPT MOULIN ECALLES (1) / NEUVILLE AC (1)

Match N°24230840 : US DOUDEVILLAISE (1) / FC BOUCLES DE SEINE (1)

Ces rencontres sont reportées au 08 janvier 2022

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées

*
=



MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 27/11/2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

RAS

U18 D2 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE D

RAS

U18 D2 - POULE E

RAS

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

Match n°23833799 : GRPT EFSPCO (1) / CAUDEBEC SAINT PIERRE (1)

La commission inflige une amende de 10€ au GRPT EFSPCO pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D1 – POULE C

R A S

U15 D2 – POULE A

R A S

U15 D2 – POULE B

RAS

U15 D2 – POULE C

Match n° 23834428 : MONT SAINT AIGNAN FC (1) / STADE DE SOTTEVILLE CC (2)

La commission inflige une amende de 10€ au MONT SAINT AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE D

R A S



U15 D2 – POULE E

RAS

U15 D2 – POULE F

RAS

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

Match n°23879058 : SC FRILEUSE (1) /SC OCTEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 30€ à SC FRILEUSE pour FMI non utilisée

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 - POULE A

RAS

U13 D2 - POULE B

RAS

U13 D2 - POULE C

RAS

U13 D2 - POULE D

RAS

U13 D2 - POULE E

RAS

U13 D2 - POULE F

RAS

U13 D2 - POULE G

U13 D3 POULE A

Tous les matchs sont reportés

U13 D3 POULE B

Match N°23850720 AS SAINT PIERRE VARENGEVILLE (1) / ES TOURVILLAISE (2) Reporté au 8 /12

Match N°23850722 FC LE TRAIT DUCLAIR (2) / FC FREVILLE BO. SIVOM (1) Reporté au 8/12

Match N°23850724 CA LONGUEVILLAIS (2) / FC BARENTINOIS (2) Reporté au 11/12



Match N°23850723 FC NORD OUEST (1) / O PAVILLAIS (3) erreur se saisie sur la tablette le score réel est de : 2 à 1

U13 D3 POULE C

Match N°23895677 AJ CAULLE BOSCH LE HARD (2) / CANTELEU FC (1) Reporté au 11 /12

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

Match N°23875140 AS LONDAISE (1) / GRAND QUEVILLY FC (3) Reporté le 8/12

U13 D3 POULE G

Tous les matchs sont reportés

U13 D3 POULE H

Match N°23913290 US LILLEBONNAISE (4) – RC NORMAND 2020 (1) Reporté au 8 /12

Match N°23913292 ATHLETI 'CAUX FC (1) – ENT EPREVILLE FALAISES (1) Report à définir

Match N°23913294 FC BREAUITE BRETTEVILLE (1) – FC ROLLEVILLAIS (1) Reporté au 8/12

U13 D3 POULE I

Match N°23873033 ENT GAINNEVILLE LHFC 2012 (1) – ESPC SAINT GILLES ETAIN (1) Reporté au 11 /12

Match N°2387034 SAFRAN NDIE SPORTS (1) – AS SAINTE ADRESSE BUT (2) Reporté au 11 /12

U13 D3 POULE J

Match 23851627 RC DU PORT DU HAVRE (1) – OH TREFILERIE NEIGES (2) Reporté au 11/12

RENCONTRES DU 01/12/2021

U13 D3 POULE F

MATCH N° 238751158 du 09/10/2021 : STADE DE GRAND QUEVILLY (2) / US QUEVILLY RM (3)

La commission inflige une amende de 30 € au STADE DE GRAND QUEVILLY pour

Non utilisation de la FMI.

RENCONTRES DU 04/12/2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE A

RAS



U18 D2 - POULE B

RAS

U18 D2 - POULE C

RAS

18 D2 - POULE D

RAS

U18 D2 - POULE E

RAS

U15 D1 – POULE A

Pas de matchs joués

U15 D1 – POULE B

Pas de matchs joués

U15 D1 – POULE C

Match n° 23833887 :US CAP DE CAUX (1) / RC HAVRAIS (1)

Rencontre arrêtée à la 48ème minute sur le score de 9 à 0 en faveur de US CAP DE CAUX, manque de joueurs suite aux blessures de 4 joueurs du RC HAVRAIS.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Arbitres.

U15 D2 – POULE A

Pas de matchs joués

U15 D2 – POULE B

Match n° 23886130 :FC BARENTINOIS (1) / FC LOUVETOT (1)

La commission inflige une amende de 10 € au FC BARENTINOIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE C

Pas de matchs joués

U15 D2 – POULE D

Pas de matchs joués

U15 D2 – POULE E

Pas de matchs joués

U15 D2 – POULE F

Pas de matchs joués

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS



U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 POULE A

RAS

U13 D2 POULE B

RAS

U13 D2 POULE C

RAS

U13 D2 POULE D

U13 D2 POULE E

RAS

U13 D2 POULE F

RAS

U13 D2 POULE G

RAS

U13 D3 POULE A

RAS

U13 D3 POULE B

RAS

U13 D3 POULE C

RAS

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

RAS

U13 D3 POULE G

RAS

U13 D3 POULE H

RAS



U13 D3 POULE I

RAS

U13 D3 POULE J

RAS

RENCONTRES DU 8/12/2021

U13 D3 POULE G

Match n°23909855 du 27/11/2021 : ENT GERP VAL/YPREVILLE 1 – US LUNERAISIENNE 2

La commission inflige une amende de 30 € à l'ENT GERP VAL/YPREVILLE pour

Non utilisation de la FMI.

RENCONTRES DU 11/12/ 2021

U15 D1 – POULE A

Match N°23833579 : GRPT US CREIL EU FC (1) / NEUCHATEL EN BRAY FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ au GRPT US CREIL-EU FC (1) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant)

U15 D1 – POULE B

R A S

U15 D1 – POULE C

Match N°23833885 : RC HAVRAIS (1) / US GODERVILLE (1) la commission inflige une amende de 30€ au RC HAVRAIS pour non-utilisation de la FMI. Ainsi qu'une amende exceptionnelle de 10€ aux 2 clubs (RC HAVRAIS et US GODERVILLE) pour nous avoir envoyé un brouillon inacceptable en guise de feuille de match.

U15 D2 – POULE A

RAS

U15 D2 – POULE B

R A S

U15 D2 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE D

R A S

U15 D2 – POULE E

R A S

U15 D2 – POULE F



U13 D3 POULE B

Match n° 23850722 du 27/11/2021 : FC LE TRAIT DUCLAIR (2) / FC FREVILLE BO. SIVOM (1)

La commission inflige une amende de 30 € au FC LE TRAIT DUCLAIR pour non Utilisation de la FMI et une amende de 10 € au FC FREVILLE BOUV.SIVOM pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

RENCONTRES DU 18/12/ 2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

RAS

U18 D2 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE D

RAS

U18 D2 - POULE E

RAS

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE A

RAS

U15 D2 – POULE B

RAS

U15 D2 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE D

RAS



U15 D2 – POULE E

RAS

U15 D2 – POULE F

Match n°23887769 : du 18/09/2021 joué le 18/12/2021 AS COLLEVILLE ANGERVILLE (1) / ATHLETI CAUX FC (1)

La commission inflige une amende de 10 euros au club AS COLLEVILLE ANGERVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

Forfait non déclaré de l'équipe ATHLETI CAUX FC (1)

La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à ATHLETI CAUX FC (1) sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier AS COLLEVILLE ANGERVILLE (1) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 111€ à ATHLETI CAUX FC en applications des droits de pénalités du DFSM.

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 POULE A

RAS

U13 D2 POULE B

RAS

U13 D2 POULE C

Match n° 23843002 : AJ CAULE BOSCOLE LE HARD (1) / AS GOURNAY FOOTBALL (2)

Absence constatée sur le terrain de AS GOURNAY FOOTBALL (2)

La Commission, jugeant en 1ère instance

- Donne match perdu par forfait à AS GOURNAY FOOTBALL (2) sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier AJ CAULE BOSCOLE LE HARD (1) sur le score de 3 buts à 0, (article 5 des règlements généraux du DFSM).



- Inflige une amende de 99 € à AS GOURNAY FOOTBALL en applications des droits de pénalités du DFSM.

U13 D2 POULE D

RAS

U13 D2 POULE E

RAS

U13 D2 POULE F

RAS

U13 D2 POULE G

RAS

U13 D3 POULE A

RAS

U13 D3 POULE B

Match n° 23850720 du 27/11/2021 : AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (1) / ES TOURVILLAISE (2)

La commission inflige une amende de 30 € à l'AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 10 € au club de l'AS SAINT PIERRE DE

VARENDEVILLE et de l'ES TOURVILLAISE 2 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille

D'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE C

RAS

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

RAS

U13 D3 POULE G

RAS

U13 D3 POULE H

RAS

U13 D3 POULE I

Match n° 23873034 du 27/11/2021 : AS STE ADRESSE BUT (2) / SAFRAN NDIE SPORTS (1)

La commission inflige une amende de 30 € à l'AS STE ADRESSE BUT pour

Non utilisation de la FMI et 10€ au club du SAFRAN NDIE SPORTS pour insuffisance

Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque arbitre assistant 2)

U13 D3 POULE J

RAS

Le Président de séance

Serge COLARD

Le Secrétaire de séance

Luc DUVAL